

Séance du Conseil Municipal du 31 janvier 2020

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 janvier 2020

L'an deux mille vingt et le trente-et-un janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Patrick GRIVEL, Maire.

Date de la convocation : 24 janvier 2020

Date d'affichage de la convocation : 24 janvier 2020

Date de publication des délibérations : 3 février 2020

Nombre de membres afférents au conseil : 15

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12

Nombre de procuration(s) : 3

Présents (dans l'ordre du tableau) : Mesdames et Messieurs Patrick GRIVEL, Simon LORIN, Gilbert BACH, Marceline LEGRAND, Elisabeth DECAUDIN, Yolande LANG, ~~Jean Marie GALLISSOT~~, Nadine REGNAUT, Pierre DIVOUX, Stéphane BRUDER, Elodie CASULLI, ~~Eric ALCAIDÉ~~, Pascal NURENBERG, ~~Sylvain FRANZ~~ et Cécile GRANDIDIER.

Les personnes dont le nom est barré sont reportées ci-dessous avec la mention éventuelle d'excuse et/ou de procuration.

Absent(s) : MM. J-M Gallissot (excusé avec procuration à P. Divoux), E. Alcaidé (excusé avec procuration à G. Bach), S. Franz (excusé avec procuration à P. Nurenberg)

Madame Elodie CASULLI est désignée secrétaire de séance.

Monsieur Bernard GUITTER, secrétaire de mairie, assure la rédaction du procès-verbal des délibérations.

Ordre du jour :

- 1- Attribution du lot n° 7 Menuiserie extérieure
- 2- Subvention pour classe « cirque »
- 3- Subvention Collège Paul Valéry pour championnat France de cross
- 4- Autorisation d'engagement de crédit d'investissement avant BP
- 5- Projet d'autorisation d'un marché local hebdomadaire de producteurs
- 6- Fixation d'un droit de place pour le marché hebdomadaire

Communications

néant

Séance du Conseil Municipal du 31 janvier 2020

Délibérations

1°) Attribution du marché du lot n° 7 pour la construction du groupe scolaire et périscolaire de Laquenexy

Délibération n° 385DCM20-01-01

Codification : 1.1 Marchés publics

- **Vu** le Code des marchés publics ;
- **Vu** le Code général des collectivités territoriales ;
- **Vu** le rapport d'analyse des offres ;

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que dans le cadre de la construction d'un groupe scolaire et périscolaire à Laquenexy, les consultations ont été lancées sous la forme d'une procédure adaptée sur les 20 lots pour la conclusion des marchés correspondants.

En ce qui concerne le lot n° 7, une entreprise avait contesté le choix du titulaire et pour éviter toute procédure contentieuse, il a été décidé de relancer une consultation pour ce lot.

A l'issue de cette nouvelle consultation, il ressort que c'est l'entreprise MENUISERIE JUNG qui a fait la meilleure offre.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **ATTRIBUE** le marché du **Lot 7** – Menuiserie extérieure bois à la société **MENUISERIE JUNG** route de Saverne 67790 STEINBOURG, pour un montant de **151.663,71 € HT** (incluant la PSE n° 2 de 1.663,71 € HT) soit **181.996,45 € TTC**.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché avec la société mentionnée ci-dessus, aux conditions financières indiquées, ainsi que toutes les pièces se rapportant au présent dossier.

Résultat du vote : **Pour** : 12 voix; **Contre** : 2 (S. Franz et P. Nurenberg) voix ; **Abstention(s)** : 1 (C. Grandidier)

2°) Subvention pour classe « cirque »

Délibération n° 385DCM20-01-02

Codification : 7-5 Subventions

Monsieur le Maire indique au conseil que les enseignantes des classes CE1 et CE2 lui ont adressé un projet de classe de cirque qui aurait lieu du 3 au 7 février 2020 à Montigny-les-Metz. Le coût de ce projet se monterait à 108 € par enfant. L'école bénéficierait de diverses recettes dont 15 € par enfant versés par l'APEEL, 41 € provenant de la vente de chocolats à Noël soit, en l'état, un reste à charge des familles de 52 €. Afin de réduire cette charge pour les familles, l'école sollicite une subvention de la commune. Il est précisé que seraient concernés : 31 enfants de Laquenexy, 15 enfants de Courcelles-sur-Nied et 1 enfant de la commune de Riche.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'octroyer une subvention de 35,00 € par enfant de Laquenexy soit une subvention totale de **1.085,00 €**.

Résultat du vote : **Pour** : unanimité **Contre** : 0 ; **Abstention(s)** : 0

Séance du Conseil Municipal du 31 janvier 2020

3°) Subvention de soutien pour championnat de France de cross.

Délibération n° 385DCM20-01-03 Codification : 7-5 Subventions

Monsieur le Maire expose la demande de subvention en date du 15/01/2020 présentée par le collègue Paul VALERY de Metz dont une équipe d'élèves a été sélectionnée au championnat de France de CROSS du 24 au 27 janvier à Reims et qui souhaiterait une aide pour participer aux frais de déplacement de l'équipe. Six jeunes (dont un de Laquenexy, en la personne de Clélia Régazzi) ont eu l'honneur de défendre les couleurs de notre collège de rattachement.

Afin de soutenir cette initiative sportive, le maire propose d'octroyer une subvention de 100,00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'attribuer une subvention de **100,00 €** au collègue Paul Valéry de Metz pour participer au financement du déplacement de son équipe au championnat de France de Cross à Bordeaux.

- **AUTORISE** le maire à émettre le mandat correspondant.

Résultat du vote: **Pour** : Unanimité ; **Contre** : ; **Abstention(s)** :

4°) Autorisation engagement de crédits avant vote du BP 2020

Délibération n° 385DCM20-01-04 Codification : 7.10 Divers finances

Monsieur le Maire indique qu'il y aurait lieu d'acquérir un nouveau four pour la cuisine du périscolaire. Par ailleurs, les crédits pour le règlement des licences informatiques est également à prévoir dès le début d'année. Ces crédits n'ayant pas été prévus en 2019 ne peuvent être reportés et par ailleurs, le prochain budget ne sera voté qu'en avril. Il y aurait donc lieu d'autoriser l'engagement de ces dépenses avant le vote du budget.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'autoriser les dépenses suivantes avant vote du budget primitif 2020 :

- Acquisition d'un four pour le périscolaire (art. 2181 / Op. 10018) : **7.000,00 €**
- Acquisition des licences JVS (art. 2051 / ONA) : **4.000,00 €**

- **S'ENGAGE** à inscrire ces dépenses au BP 2020

- **AUTORISE** le maire à engager ces dépenses.

Résultat du vote: **Pour** : Unanimité ; **Contre** : ; **Abstention(s)** :

Séance du Conseil Municipal du 31 janvier 2020

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clos la séance à vingt heures quarante et Madame la secrétaire de séance donne lecture du présent procès-verbal à l'assemblée.

Fait et délibéré à Laquenexy, les jour, mois et an susdits.

Signatures des présents :

Le Maire :

Patrick GRIVEL

Les Adjointes et Conseillers municipaux :

Simon LORIN

Gilbert BACH

Marceline LEGRAND

Elisabeth DECAUDIN

Yolande LANG

Jean-Marie GALLISSOT

Nadine REGNAUT

Pierre DIVOUX

Stéphane BRUDER

Elodie CASULLI

Eric ALCAÏDE

Pascal NURENBERG

Sylvain FRANZ

Cécile GRANDIDIER